

**DECISION N° PCR/DE/2019/074**

**PORTANT ENREGISTREMENT DE L'ÉMISSION COMPLÉMENTAIRE DE  
L'EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR PLACEMENT PRIVÉ  
"ALIOS FINANCE 6,95 % 2018 - 2023"**

*Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,*

- Vu** la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers et son Annexe ;
- Vu** le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA du 14 avril 2017 portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA ;
- Vu** l'Instruction n° 47/2011 portant modification et annulation de l'Instruction n° 30/2001 relative aux conditions d'enregistrement des emprunts obligataires par placement privé sur le marché financier de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n° PCR/DE/2018/247 du 18 décembre 2018 portant autorisation de l'émission de l'emprunt obligataire par placement privé "ALIOS FINANCE 6,95 % 2018 - 2023" sur le marché financier régional ;
- Vu** les délibérations de la 61<sup>ème</sup> réunion du Comité Exécutif du 22 février 2019 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La société ALIOS Finance Côte d'Ivoire est autorisée à émettre, par placement privé sur le marché financier de l'UMOA, un montant complémentaire de deux (02) milliards de FCFA pour porter le montant total de l'emprunt obligataire "ALIOS FINANCE 6,95 % 2018 - 2023" à dix (10) milliards de FCFA.

**Article 2 :**

Les obligations, objet de l'émission complémentaire, présentent les mêmes caractéristiques et sont assimilables à l'émission enregistrée sous le numéro EP/18-17 par la Décision n° PCR/DE/2018/247 du 18 décembre 2018.

**Article 3 :**

Les commissions dues au titre des frais d'enregistrement devront être réglées, au plus tard huit (08) jours, après réception de la facture du Conseil Régional.

Fait à Abidjan, le 22 février 2019

**Le Président**



**Mamadou NDIAYE**

RIP